201	- 9. 07. 2007		15	1	EUR	07364 00263	A-asbl 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : ***PHYTOFAR - RECOVER***

Forme juridique ***Association sans but lucratif***

Adresse : ***Boulevard Auguste Reyers*** N° : ***80*** Boîte :

Code postal : ***1030*** Commune : ***Bruxelles 3***

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de:

Adresse Internet * :

Numéro d'entreprise ***0460.437.521***

DATE ***14/08/1997*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du ***08/06/2007***

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ***01/01/2006*** au ***31/12/2006***

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement: oui /non ***

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

DESCAMPS J.M.
rue de Bruxelles 65, 6210 Rèves, Belgique
Fonction : Président du Conseil d'Administration

DEGROOTE M.
Bergenstraat 158, 3052 Blanden, Belgique
Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

SCHODTS M.
Oude Baan 204, 3290 Diest, Belgique
Fonction : Administrateur

suite aux pages suivantes

Nombre total de pages déposées : **15** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

JH DESCAMPS. PRESIDENT.

* Mention facultative.

** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.

*** Biffer ce qui ne convient pas.

Suite de la liste DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (A-asbl 1.)

VAN RUMST A.
Koolmeeslaan 6, 9840 De Pinte, Belgique
Fonction : Administrateur

DEWULF D.
Stadenboutser 3, 8800 Roeselare, Belgique
Fonction : Administrateur

DE VROEY H.
Hoge Aard 98, 2610 Wilrijk (Antwerpen), Belgique
Fonction : Administrateur

PECQUEREAU B.
Place 50, 7760 Molenbaix, Belgique
Fonction : Administrateur

N°	0460.437.521	A-asbl 1bis.

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'association; B. Etablissement des comptes annuels; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes)
- si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'association) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'association; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	*10.300*	
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	22/91		
2. Autres	22/92		
B. Installations, machines et outillage	23		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231		
2. Autres	232		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241		
2. Autre	242		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	261		
2. Autres	262		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	*10.300*	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	*1.376.069*	
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
. dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	*866.082*	
A. Créances commerciales	40	*802.438*	
B. Autres créances	41	*63.644*	
. dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415		
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	*456.559*	
IX. Valeurs disponibles	54/58	*28.151*	
X. Comptes de régularisation	490/1	*25.277*	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	*1.386.369*	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
FONDS SOCIAL	10/15	*312.967*	
I. Fonds associatifs	10	*266.342*	
A. Patrimoine de départ	100	*266.342*	
B. Moyens permanents	101		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Fonds affectés (ann. III)	13	*46.625*	
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS	16	*7.552*	
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	*7.552*	
B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IV)	168		
DETTES	17/49	*1.065.850*	
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	179		
1. Productives d'intérêts	1790		
2. Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	1791		
3. Cautionnements reçus en numéraire	1792		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	*1.065.850*	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	*266.671*	
1. Fournisseurs	440/4	*266.671*	
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	*799.179*	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rénumérations et charges sociales	454/9		
F. Dettes diverses	48		
1. Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire	480/8		
2. Autres dettes diverses productives d'intérêts	4890		
3. Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	*1.386.369*	

2. COMPTE DE RESULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation				
Ventes et prestations		70/74		
. dont : - Chiffre d'affaires	*mentions*	70		
- Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	*facultatives*	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)		70/61	*27.778*	
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-)	61/70	*( )*	*( )*
C. Rénumérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2)	(-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement sur immobilisations incorporelles et corporelles	(-)	630	*(48.611)*	*( )*
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)		631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)		635/8		
G. Autres charges d'exploitation	(-)	640/8	*(2.599)*	*( )*
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de reconstruction	(+)	649		
Bénéfice d'exploitation	(+)	70/64		
Perte d'exploitation	(-)	64/70	*(23.432)*	*( )*
II. Produits financiers		75	*9.724*	
Charges financières	(-)	65	*(51)*	
Bénéfice courant	(+)	70/65		
Perte courante	(-)	65/70	*(13.759)*	*( )*
III. Produits exceptionnels		76	*25.000*	
Charges exceptionnelles	(-)	66	*(1.241)*	
Bénéfice de l'exercice	(+)	70/66	*10.000*	
Perte de l'exercice	(-)	66/70	*( )*	*( )*

N°	0460.437.521	A-asbl 5.

3. ANNEXE

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(rubrique 21 de l'actif)*	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLE *(rubrique 22/27 de l'actif)*	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERS *(rubrique 28 de l'actif)*
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	***169.079***	8355	***10.300***
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	***48.610***	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	***(13.763)***	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	***203.926***	8395	***10.300***
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	***169.079***	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	***48.610***	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	***(13.763)***	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	***203.926***	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339		8565	***10.300***
DONT : appartenant à l'association en pleine propriété			8349			

II. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse compète du SIEGE et pour les sociétés de droit belge mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités de devises)*	

II. B. LISTE DE ENTITES DONT L'ASSOCIATION REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations. Le cas échéant, cette précision est mentionnée.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE

II. C. LISTE DES AUTRES ENTITES LIEES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE

III. ETAT DES FONDS AFFECTES (rubrique 13 du passif)

Code	Exercice
131	***36.625***

FONDS AFFECTES A LA COUVERTURE D'UN PASSIF SOCIAL

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté.

Le montant affecté au passif social doit couvrir l'engagement social de l'association.

IV. PROVISIONS

Exercice

Ventilation de la rubrique 160/5 ("Provisions pour risques et charges") du passif, si celle-ci représente un montant important.

Ventilation de la rubrique 168 ("Provisions pour dons et legs avec droit de reprise") du passif, si celle-ci représente un montant important.

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
			(rubrique 17)	
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. **les pouvoirs publics belges**	2. **des sûretés réelles** constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rénumérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

A.	Intérêts portés à l'actif	6503	
B.	Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	
C.	Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'association pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'association sour son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice	
		1. de l'association	**2. de tiers**
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants :

IX. RELATIONS AVEC LES ENTITES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entités liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTITES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association :

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100			(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101			(T)	(T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105			
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121			
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier *				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Maribel social	415			
1.3. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416			
1.4. Programmes de transition professionnelle	417			
1.5. Emplois services	418			
1.6. Convention emploi-formation	503			
1.7. Contrat d'apprentissage	504			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.11. Convention de premier emploi	419			
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550		
- total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
3. Coût pour l'association	5803		5813	

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation ont été établies par le Conseil d'administration conformément à la loi comptable applicable aux A.S.B.L.

Elles se composent des éléments suivants :

Règles d'évaluation de l'actif :

Les règles d'évaluation antérieures ont été maintenues pour l'exercice 2006, à savoir :
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les investissements inférieurs à 500,00 € sont repris immédiaement en charge.
- Les investissements supérieurs font l'objet d'un amortissement sur trois années pour le matériel informatique et sur cinq ans pour le mobilier et le matériel.
- Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, et une réduction de valeur sera constituée dès qu'il apparaîtra que la créance a plus d'un an à la date du bilan.
- Les travaux en cours sur Projets sont repris en travaux encours aussi longtemps que le projet n'est pas complètement terminé. Une réduction de valeur sur Projets sera faite dès qu'il apparaîtra que les coûts seront supérieurs aux subventions à recevoir.
- Les placements de trésorerie et le disponible sont évalués à la valeur nominale.
- Une réduction de valeur pour les devises érangères sera établie dès qu'elle représentera une valeur significative.

Règles d'évaluation du passif :

Les règles d'évaluation antérieures ont été maintenues pour l'exercice 2006, à savoir :
- Les "Fonds affectés" sont alimentés par le bénéfice, après apurement des pertes reportées.
- Les bénéfices seront affectés en priorité aux "Fonds affectés au passif social" puis aux "Fonds de développement de l'Association".
- Les "Provisions pour risques et charges" seront constituées au cas par cas, en fonction des éléments connus au moment de l'établissement du bilan.
- Les "Dettes à un an au plus" sont évaluées à leur valeur nominale.
- La "Provision pour pécule de vacances" sera établie conformément à la législation en vigueur.